

Le 7 septembre 2018

## À tous les affiliés du CTC

Consœurs et confrères,

Hier, on m'a appris que vous aviez tous reçu une lettre de membres représentant la section locale 75 de Unite Here qui est franchement troublante, mais qui correspond à tout le moins aux allégations diffamatoires qu'ils diffusent à propos d'Unifor et des anciens dirigeants de la section locale 75 de Unite Here, lesquelles sont présentement devant les tribunaux en Ontario.

À la fin du mois d'août, nos membres ont appuyé à la suite d'un vote (à 99 p. cent) la décision du Conseil exécutif national de se désaffilier du CTC.

En dépit du désir de ceux souhaitant vilipender notre syndicat et étiqueter Unifor comme un syndicat maraudeur, nos membres connaissent mieux que quiconque la réalité et n'ont pas adhéré au même message infondé que plusieurs autres du mouvement syndical souhaitent perpétuer à propos de notre syndicat.

Au cours des derniers mois, nous avons tenu des discussions avec le CTC dans une tentative de résoudre le conflit en cours, mais sans succès.

Au cœur de cette discussion, il y a la question de l'autonomie des travailleuses et travailleurs canadiens à définir leur propre voie et les droits des membres de syndicats canadiens d'appartenir au syndicat de leur choix.

Notre mouvement continue d'être influencé, et dans bien des cas d'être contrôlé, par les décisions prises à l'extérieur de nos frontières, et les membres de syndicats continuent d'être traités comme des biens appartenant à leur syndicat. Ce ne sont pas les principes que notre syndicat défend et nous n'allons pas rester passif devant de telles injustices qui perdurent.

La lutte de principe que mène notre syndicat doit être célébrée et non dénigrée avec des mensonges et assertions qui ne sont tout simplement pas vraies.

Dans un effort visant à trouver un règlement, Unifor est prêt à s'asseoir avec les dirigeants des affiliés en s'appuyant sur les principes suivants pour encadrer les discussions.

1. Les travailleuses et travailleurs canadiens, sans interférence de leurs syndicats établis aux États-Unis, vont prendre les décisions liées aux activités canadiennes de leur syndicat, y compris en ce qui a trait aux élections et aux nominations de représentantes et représentants canadiens aux comités exécutifs internationaux.

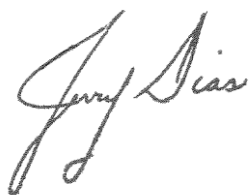
2. La mise sous tutelle de sections locales ne sera pas imposée à des fins de taire la dissension des travailleuses et travailleurs cherchant à changer de syndicat.

3. Les affiliés n'interfèreront pas avec le processus établi à l'article 4 des statuts du CTC. Le CTC permettra un plein accès aux membres affiliés de mener des enquêtes en vertu de l'article 4 sans interférence ni obstruction.

La position de base d'Unifor repose sur les trois principes identifiés ci-dessus. Unifor n'a pas interféré et ne le fera pas auprès des membres d'un autre affilié qui n'a pas ouvertement violé ces principes.

Unifor reste déterminé à bâtir un mouvement syndical plus fort et plus équitable. Nous restons prêts à discuter de notre retour au CTC et demandons que tous les affiliés considèrent notre déclaration de principes, et s'ils peuvent ou non véritablement s'opposer à la base sur laquelle repose la position d'Unifor.

En toute solidarité,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jerry Dias". The signature is fluid and cursive, with the first name "Jerry" and the last name "Dias" clearly distinguishable.

Jerry Dias  
Président national

JD:lmc/sepb-343

c.c. Conseil exécutif national, dirigeantes et dirigeants d'Unifor, Sections locales d'Unifor, représentantes et représentants